

# Congé de deuil

Si vous venez de perdre votre partenaire ou votre enfant, permettez-nous tout d'abord de vous présenter nos plus sincères condoléances à l'occasion de cette immense perte. Sachez qu'en tant qu'indépendant, vous avez droit, à la suite de ce décès, à une allocation de deuil portant sur 10 jours.

Cette page vous informe sur ce « congé de deuil ».

## En quoi consiste le congé de deuil?

Le congé de deuil est un congé payé de **maximum 10 jours** accordé aux indépendants qui perdent leur partenaire ou un enfant. Vous recevez une allocation pour chaque jour où vous interrompez complètement votre activité indépendante. Vous pouvez choisir quand vous prenez ces 10 jours, qui ne doivent d'ailleurs pas nécessairement être pris d'affilée. Cependant, vous devez les prendre dans l'année qui suit le jour du décès de votre partenaire ou de votre enfant.

### Conditions pour l'octroi d'une allocation de congé de deuil

#### Décès d'un proche

L'allocation peut être obtenue à la suite du décès de :

- votre conjoint ou partenaire cohabitant;
- · votre enfant naturel ou adoptif;
- l'enfant naturel ou adoptif de votre conjoint ou partenaire cohabitant;
- votre enfant placé;
- l'enfant placé de votre conjoint ou partenaire cohabitant.

#### Qualité d'indépendant

Pour pouvoir prétendre au versement de l'allocation de congé de deuil, vous devez être affilié comme indépendant à titre principal ou comme conjoint aidant. Si vous relevez d'une autre catégorie (par exemple indépendant bénéficiant d'une pension ou indépendant à titre complémentaire\*), vous n'avez droit au congé de deuil que si vous payez des cotisations sociales au moins équivalentes aux cotisations minimales d'un indépendant à titre principal.

\* Attention: si vous êtes indépendant à titre complémentaire et que vous payez des cotisations sociales au moins équivalentes aux cotisations minimales d'un indépendant à titre principal, vous n'entrez en considération pour le congé de deuil que si vous n'y avez pas droit sur la base d'une activité en tant que travailleur salarié.

#### Obligation de paiement

Vous devez avoir payé vos cotisations sociales (y compris les majorations éventuelles) des deux trimestres précédant le trimestre au cours duquel le décès du proche a eu lieu. Dans le cas contraire, vous ne pourrez pas (encore) bénéficier du congé de deuil.

Exemple: si votre conjoint est décédé le 2 juillet 2023 (c'est-à-dire au cours du troisième trimestre de 2023), les cotisations sociales du premier et du deuxième trimestre de 2023 doivent avoir été payées.

Si, pour l'une ou l'autre raison, vous ne payez pas de cotisations sociales (en cas de dispense ou d'assimilation pour cause de maladie, par exemple), il se peut que ces trimestres soient aussi pris en considération en tant que trimestres payés. Contactez votre conseiller clientèle attitré pour plus d'informations à ce sujet.

# Quel est le montant de l'allocation de congé de deuil?

L'allocation de deuil est une allocation journalière et s'élève à 99,51 euros par jour (montant depuis le 1er novembre 2023).

## Comment introduire la demande?

Renvoyez-nous le formulaire de demande ci-dessous complété et signé **par courrier recommandé** ou transmettez-le **par e-mail à votre conseiller clientèle attitré au sein de Liantis caisse d'assurances sociales.** Vous pouvez aussi déposer le formulaire dans l'un de nos bureaux.

⚠ La demande doit être introduite dans l'année. La période d'un an débute le jour qui suit le décès.

Liantis caisse d'assurances sociales asbl



# Formulaire de demande congé de deuil

(article 18ter de l'AR n° 38)

Donnees du demandeur	
prénom	nom
numéro de registre national	
Si vous ne connaissez pas votre numéro national	
date de naissance	
code postal	
Données du défunt	
Je demande un congé de deuil suite au décès de	
prénom	nom
date du décès / /	
Cochez la case qui vous concerne	
omon conjoint ou partenaire cohabitant	
mon enfant naturel ou adoptif	
$\bigcirc$ l'enfant naturel ou adoptif de mon conjoint ou $\mu$	partenaire cohabitant
omon enfant placé dans le cadre d'un placeme	nt familial de longue durée
O l'enfant placé dans le cadre d'un placement fa	milial de longue durée de mon conjoint ou partenaire cohabitant



# Données sur (l'interruption de) votre activité

Il doit s'agir **d'une interruption temporaire** de votre activité, **pas d'une cessation officielle** de votre activité indépendante.

J'interromps durant les jours suivants

(indiquez la date)

	DATE	
DATE	DAIE	
Si vous êtes indépendant à titre complémente	aire	
-	on activité salariée ou sur base de mon activité comme fonctionnaire.	
	pase de mon activité salariée ou sur base de mon activité comme fonctionnaire	
(merci de joindre une attestation de laquell	ile il ressort que vous n'ouvrez pas de aroit <i>).</i>	
Recevez-vous actuellement un revenu de rem	aplacement 2	
non oui: lequel ? (cocher la case col		
droit passerelle	mosponaumo)	
•	ité de travail, de maternité ou d'invalidité	
pension		
outres (précisez)		
Données sur le payement de l'alloca	ation	
Données sur le payement de l'alloca Mentionnez le numéro de compte IBAN sur leq		
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur leq		
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur leq		
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur leq		
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur leq		
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequisant le de la compte IBAN sur lequisant le compte IBAN sur le compte IBAN sur le compte IBAN sur le compte IBAN	quel l'allocation doit être payée	
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequiban BE  au nom de  Signature du demandeur  Je déclare avoir complété correctement ce form Je suis au courant du fait que ma demande ne p	quel l'allocation doit être payée  mulaire et avoir lu les informations jointes.  peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées.	
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequisite la	quel l'allocation doit être payée  nulaire et avoir lu les informations jointes.	
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequiliban BE  au nom de  Signature du demandeur  Je déclare avoir complété correctement ce form Je suis au courant du fait que ma demande ne p Je m'engage à signaler dans les quinze jours à mentionnés ci-dessus.	quel l'allocation doit être payée  mulaire et avoir lu les informations jointes. peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées. ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements	
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequiliban BE  au nom de  Signature du demandeur  Je déclare avoir complété correctement ce form Je suis au courant du fait que ma demande ne p Je m'engage à signaler dans les quinze jours à mentionnés ci-dessus.	quel l'allocation doit être payée  mulaire et avoir lu les informations jointes.  peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées.	
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequiliban BE  au nom de  Signature du demandeur  Je déclare avoir complété correctement ce form Je suis au courant du fait que ma demande ne p Je m'engage à signaler dans les quinze jours à mentionnés ci-dessus.  Je suis au courant du fait que chaque déclaration	quel l'allocation doit être payée  mulaire et avoir lu les informations jointes. peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées. ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements	
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequiliban BE  au nom de  Signature du demandeur  Je déclare avoir complété correctement ce form Je suis au courant du fait que ma demande ne p Je m'engage à signaler dans les quinze jours à mentionnés ci-dessus.  Je suis au courant du fait que chaque déclaration	quel l'allocation doit être payée  mulaire et avoir lu les informations jointes. peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées. ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements	
Mentionnez le numéro de compte IBAN sur lequiban BE  au nom de  Signature du demandeur  Je déclare avoir complété correctement ce form Je suis au courant du fait que ma demande ne pure m'engage à signaler dans les quinze jours à mentionnés ci-dessus.  Je suis au courant du fait que chaque déclaratio indûment versées et des poursuites judiciaires.	quel l'allocation doit être payée  mulaire et avoir lu les informations jointes. peut pas être traitée sans les pièces justificatives demandées. ma caisse d'assurances sociales toute modification dans les renseignements on fausse ou incomplète peut entraîner la récupération des prestations	